



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023**

N° C28\_09\_2023\_09 - Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier au 31 juillet 2023 (annexe)

Annexe(s) :

- Récapitulatif des emplois non permanents du 01/01/23 au 31/07/23

<b>Titulaires en exercice</b>	<b>Présents</b> (Titulaires et suppléants votants)	<b>Représentés</b>	<b>Total votants</b>	<b>Absents</b>
90	63	9	72	18

Pour : 72	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0
-----------	----------------	------------	------------------------

Date de convocation : 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit septembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :

ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BARILLOT Dorick, SICAULT Jean-Claude, BAUMGARTEN Christian, BERNARD Eric, BLANCHET Philippe, BLAUD Philippe, BONNET Line, BOUCHEREAU Isabelle, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BROSSARD François, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHOURRE Gilles, COUSIN Sylvie, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, ARCHAIMBAULT Monique, FOUCHE Etienne, FOUCHE Patrice, GAYET Olivier, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HUCTEAU Patrice, KLINGLER Sarah, KOHLER Marie, LECULLIER Lysiane, LONGEAU Daniel, MAGNAN Jean-Christophe, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NIVELLE Jean-Pierre, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, POUVREAU Lise, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, SARRAZIN Nathalie, SUIRE Catherine, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TRICHET Jacques, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :

BELAUD Bernard (pouvoir donné à PICARD Marylène), BERTHONNEAU Frédéric (pouvoir donné à BRUNET Sylvie), BINET Frédérique (pouvoir donné à GAYET Olivier), CHARPENTIER Patrick (pouvoir donné à NEE Nicole), HEURTEBISE-DANIAUD Murielle (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à DALLAUD Hélène), MACHET Annette (pouvoir donné à GRASSWILL François), POINT Jean-Luc (pouvoir donné à KOHLER Marie), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric)

Etaient absents (excusés et non excusés) :

BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BARRE Gérard, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CROMER Maïté, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas,



GABOREAU Bernard, HOELLINGER Gilbert, JOUANNET Paul, MERCIER Sébastien, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, TROCHON Patrick, VALERY Nicolas

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles PICHON

\*\*\*\*\*

**Modification du tableau des emplois non permanents du 1er janvier au 31 juillet 2023 (annexe)**

Annexe(s) :

- Récapitulatif des emplois non permanents du 01/01/23 au 31/07/23

*Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.332-23 1° et L.332-23 2°,*

Ce projet de délibération porte à la connaissance de l'assemblée délibérante du recours réalisé, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 juillet 2023, aux contrats à durée déterminée (CDD), sur emploi non permanent dans le cadre de renforts liés à un accroissement temporaire d'activité ou saisonnier.

Considérant que les emplois nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité sont créés par l'assemblée délibérante,

Considérant les besoins de la collectivité et de la nécessité de recourir au recrutement de personnels non permanents dans le cadre de besoins saisonniers récurrents ou encore pour faire face à un besoin de réorganisation de service ou d'évaluation de besoins en personnel,

Le Président informe l'assemblée que la collectivité a procédé au recrutement d'agents sur emploi non permanents, du 1er janvier 2023 au 31 juillet 2023, comme suit :

Fondement du recrutement	Directions	Nombre de contrats	Durée du contrat
<b>Accroissement temporaire d'activité</b>  (ATA- Article L.332-23 1° du code général de la fonction publique)	Animation du territoire	2	Contrats de durée variable établis entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 juillet 2023  (cf. annexe)
	Animation sportive	2	
	Communication	2	
	Direction générale / Archives	1	
	DPGD	5	
	Éducation	17	
<b>Accroissement saisonnier d'activité</b>  (Article L.332-23 2° du code général de la fonction publique)	Animation du territoire	5	Contrats de durée variable établis entre le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 juillet 2023 (cf. annexe)
	Animation sportive	19	
<b>Contrat d'Engagement</b>	Éducation	77	Contrat de durée variable établis entre

<b>Éducatif</b> (Article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles)			le 1 <sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 juillet 2023
---	--	--	--

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER les contrats conclus sur des emplois non permanents, mis en place sur la période du 1er janvier 2023 au 31 juillet 2023 pour faire temporairement face à des besoins d'une durée déterminée et renouvelés par décision expresse suite :
- à un accroissement temporaire d'activité, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 1° du code général de la fonction publique,
  - à un accroissement temporaire saisonnier, selon les conditions fixées à l'article L.332-23 2° du code général de la fonction publique,
  - à un contrat d'engagement éducatif, selon les conditions fixées à l'article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 du code de l'action sociale et des familles.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Le Président

Gilles PICHON

Fabrice MICHELET